



Metz, le 14 juin 2019

Manifestations week-end du 15 – 16 juin 2019 en Moselle

arrêtés interdisant tout rassemblement de personnes se revendiquant des « gilets jaunes »

Les manifestations organisées depuis le mois de novembre 2018, **notamment celles non-déclarées**, ont fait régulièrement l'objet de dégradations de biens publics ou privés, d'actions d'entraves, d'incendies volontaires, de violences et de voies de fait à l'encontre des forces de l'ordre.

Afin d'empêcher que de telles exactions ne se reproduisent, et à la suite de l'entrée en vigueur de la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, ont été pris ce jour, **des arrêtés préfectoraux portant interdiction de la tenue de cortèges, défilés, et manifestations non déclarés liés au mouvement « Gilets jaunes » à compter du vendredi 14 juin minuit au dimanche 16 juin inclus, sur les communes de :**

- Hambach,
- Longeville-Lès-Saint-Avold,
- Phalsbourg,
- Saint-Avold,

Tout attroupement donnant lieu à des débordements sera immédiatement dispersé. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite, au titre d'une contravention relevant de la 4^e classe.

Manifester est un droit fondamental protégé par la loi, il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme celle d'aller et venir et le respect de l'ordre public.

— Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations —

